



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Or/Ou By/Par Fax To/A: (819) 997-9776

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

#### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 Hours (2PM) Eastern Daylight Time /  
14:00 (2h PM) heure avancée de l'Est

On - le : 18 October/octobre 2016

<b>Title/Titre</b> Night Vision Goggle (NVG) spare parts/Réapprovisionnement de pièces de remplacement des lunettes de vision de nuit	<b>Solicitation No – N° de l'invitation</b> W8485-173793/A														
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 6 September/septembre 2016															
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b> <table border="0"> <tr> <td><b>Department of National Defence</b></td> <td><b>Ministère de la Défense Nationale</b></td> </tr> <tr> <td><b>National Defence Headquarters</b></td> <td><b>Quartier-Général de la Défense Nationale</b></td> </tr> <tr> <td><b>MGen George R Pearkes Bldg</b></td> <td><b>Édifice MGen George R Pearkes</b></td> </tr> <tr> <td><b>101 Colonel By Drive</b></td> <td><b>101 Promenade du Colonel By</b></td> </tr> <tr> <td><b>Ottawa, ON K1A 0K2</b></td> <td><b>Ottawa, ON K1A 0K2</b></td> </tr> <tr> <td><b>Attention: DAP 8-2-2-2</b></td> <td><b>À l'attention de: DAP 8-2-2-2</b></td> </tr> <tr> <td><a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a></td> <td><a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a></td> </tr> </table>		<b>Department of National Defence</b>	<b>Ministère de la Défense Nationale</b>	<b>National Defence Headquarters</b>	<b>Quartier-Général de la Défense Nationale</b>	<b>MGen George R Pearkes Bldg</b>	<b>Édifice MGen George R Pearkes</b>	<b>101 Colonel By Drive</b>	<b>101 Promenade du Colonel By</b>	<b>Ottawa, ON K1A 0K2</b>	<b>Ottawa, ON K1A 0K2</b>	<b>Attention: DAP 8-2-2-2</b>	<b>À l'attention de: DAP 8-2-2-2</b>	<a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a>	<a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a>
<b>Department of National Defence</b>	<b>Ministère de la Défense Nationale</b>														
<b>National Defence Headquarters</b>	<b>Quartier-Général de la Défense Nationale</b>														
<b>MGen George R Pearkes Bldg</b>	<b>Édifice MGen George R Pearkes</b>														
<b>101 Colonel By Drive</b>	<b>101 Promenade du Colonel By</b>														
<b>Ottawa, ON K1A 0K2</b>	<b>Ottawa, ON K1A 0K2</b>														
<b>Attention: DAP 8-2-2-2</b>	<b>À l'attention de: DAP 8-2-2-2</b>														
<a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a>	<a href="mailto:renee.lepage@forces.gc.ca">renee.lepage@forces.gc.ca</a>														
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b> 819-939-4540	<b>FAX No – N° de fax</b>														
<b>Destination</b> See herein Voir aux presents															

#### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée On or before 31 January 2017 / d'ici le 31 janvier 2017	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Énoncé des besoins
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demande de renseignements - en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I: Soumission technique
- 3.3 Section II: Soumission financière
- 3.4 Section III: Attestations
- 3.5 Section IV: Renseignements supplémentaires

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation financière
- 4.3 Base de sélection – Multiples étapes

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé des besoins
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Préparation pour la livraison
- 6.13 Livraison totale
- 6.14 Pièces de rechange d'avion militaire
- 6.15 Clauses de guide CCUA
- 6.16 Documents de sortie - distribution

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé des besoins**

La présente demande de soumissions est émise afin de satisfaire au besoin du Ministère de la Défense nationale (MDN) pour le réapprovisionnement de pièces de remplacement des lunettes de vision de nuit avec une livraison au 25 CFSD Montréal, QC, Canada. Les besoins sont détaillés dans l'Annexe A – détails de l'article.

### **1.3 Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées* d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat>) publiée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante sous réserve des révisions suivantes :

- a) le paragraphe 4 de l'article 05 – Présentation des soumissions du document 2003 susmentionné est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours  
Insérer: 90 jours

- b) à l'article 20, « Autres renseignements », supprimez le deuxième paragraphe au complet.

#### **2.1.1 Clauses du guide des CCUA**

*CCUA clause* B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

#### **2.1.2 A9130T (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées - soumission**

1. Étant donné que le contrat subséquent nécessitera la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées qui sont visées par [Loi sur la production de défense](#), L.R., 1985, ch. D-1, les soumissionnaires sont avisés que, au Canada, seules les personnes inscrites, exemptées ou exclues en vertu du Programme des marchandises contrôlées (PMC) sont légalement autorisées à examiner, à posséder ou à transférer des marchandises contrôlées. On trouvera des précisions sur la façon de s'inscrire au PMC à l'adresse [Programme des marchandises contrôlées](#) et l'inscription se fait comme suit :
  - a. Lorsque la demande de soumissions comporte des informations relatives aux marchandises contrôlées ou à de la technologie connexe, le soumissionnaire doit être inscrit ou exempté ou exclu en vertu du PMC avant de pouvoir recevoir la demande de soumissions. Les demandes visant à obtenir des dossiers de documents techniques ou des spécifications liés aux marchandises contrôlées doivent être adressées par écrit à l'autorité contractante désignée dans la demande de soumissions et doivent comprendre le numéro d'inscription au PMC ou une preuve écrite de l'exemption ou de l'exclusion du soumissionnaire et de toute autre personne à laquelle celui-ci donnera accès aux marchandises contrôlées.
  - b. Lorsque la demande de soumissions ne comporte aucune information relative aux marchandises contrôlées ou à de la technologie connexe, mais que le contrat subséquent nécessite la production de marchandises contrôlées ou l'accès à des marchandises contrôlées, le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant qui produiront des marchandises contrôlées ou qui y auront accès doivent être inscrits, exemptés ou

exclus en vertu du PMC avant d'examiner, de posséder ou de transférer des marchandises contrôlées.

- c. Lorsque le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant proposé pour l'examen, la possession ou le transfert de marchandises contrôlées ne sont pas inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC au moment de l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant devront, dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit d'attribution du contrat, soumettre la ou les demandes d'inscription ou d'exemption requises au PMC. Aucun examen, possession ou transfert de marchandises contrôlées ne devra être effectué avant que le soumissionnaire retenu ait prouvé, à la satisfaction de l'autorité contractante, que le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant sont inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC.

Si le soumissionnaire retenu ne prouve pas, à la satisfaction de l'autorité contractante, que le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant sont inscrits, exemptés ou exclus en vertu du PMC dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit d'attribution du contrat, il sera en défaut d'exécution du contrat subséquent, sauf si le Canada est responsable de cette situation à cause d'un retard dans le traitement de la demande.

2. Les soumissionnaires sont avisés que tous les renseignements figurant sur le formulaire de demande d'inscription (ou d'exemption) seront vérifiés et que les erreurs ou les inexactitudes pourront causer d'importants retards et/ou entraîner le refus de l'inscription ou de l'exemption.

## **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires doivent inscrire le numéro de la demande de soumissions sur l'emballage en soumettant leur soumission.

## **2.3 Demande de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

La première page de la demande de proposition signée par le soumissionnaire ou son représentant autorisé (1 copie signée)

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **3.2 Section I: Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **3.2.1 Pièces de rechange d'avion militaire - condition et attestation des articles finaux à livrer**

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standards et commerciales. Les pièces standards sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1. **Catégorie 1 - Matériel neuf**

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a. le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b. le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- c. les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
- d. les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

2. **Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire**

Deliverable end items, unused and supplied by an entity other than Category #1 sources. Full traceability documentation back to the owner of the design or manufacturing rights to the items or their authorized manufacturer or agent/distributor is required.

3. **Catégorie 3 - Autre état**

Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit fournir la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles avec sa soumission. Les soumissions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie pourront être évaluées par le Canada.

**Grille des articles finaux à livrer**

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Les soumissionnaires peuvent se servir d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	Catégorie 1 Matériel neuf	Catégorie 2 Nouveau matériel excédentaire	Catégorie 3 Autre état
Par exemple	COF: ABC12 Nom: PWGSC		
1.			
2.			
3.			

**Exigences pour la certification de la navigabilité**

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pièces standards et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de

fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Les soumissionnaires sont avisés que l'entrepreneur sera obligé de fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis en vertu du contrat subséquent. Il est à noter que cette documentation s'ajoute à celle exigée à l'appui du paiement des factures ou aux autres documents exigés dans le contrat :

1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
  - a. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
  - b. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit :

J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.
  - c. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
  - a. le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
  - b. le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
  - c. le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
  - d. le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou
  - e. le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :
    - i. la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
    - ii. l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :

J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité.

iii. l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions.

### 3.2.2 Pièces de rechange d'avion militaire - substituts et traçabilité A0301T (2007-05-25)

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code Commercial And Government Entity (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et/ou les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété

#### Avis de substitution

1. Numéro d'article : \_\_\_\_\_
2. Données techniques originales (désignées ci-après):
  - a. Numéro de pièce: \_\_\_\_\_
  - b. COF/code CAGE: \_\_\_\_\_
  - c. Autres: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Changements proposés
  - a. Numéro de pièce: \_\_\_\_\_
  - b. COF/code CAGE: \_\_\_\_\_
  - c. Autres: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Motif du changement/données justificatives:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

### 3.3 Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission en conformité avec la Base de paiement spécifiée à la Partie 6.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé Annexe « A », Détails de l'article. Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

#### 3.3.1 Clauses du guide des CCUA

CCUA clause [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### 3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### 3.5 Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 3.5.1 Livraison

Bien que la livraison soit désirée pour le **31 janvier 2017**, les soumissionnaires devraient indiquer la meilleure date de livraison qui peut être offerte dans la section intitulée « Détails de l'article ».

#### 3.5.2 Représentants du fournisseur

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent les renseignements de la personne-ressource comme suit :

##### Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

##### Suivi de la livraison

Nom: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les facteurs obligatoires suivants seront pris en considération dans l'évaluation de chaque soumission:

- O1. Respecter toutes les exigences décrites dans l'Annexe « A », Détails de l'article. Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le COF/CAGE qu'ils offrent;
- O2. Les soumissionnaires proposant un équivalent ou une pièce de rechange doivent préciser la marque et le modèle du fabricant et/ou le numéro de pièce et le NCAGE offert tel qu'indiqué à la partie 3, section 3.2 à cette demande de soumission.

### **4.2 Évaluation financière**

#### **4.2.1 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger A0222T (2014-06-26)**

- 1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
  - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
  - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- 4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les

soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

#### **4.3 Méthode de sélection - Articles multiples A0272T (2010-08-16)**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Un contrat ou plusieurs contrats peuvent être attribué en réponse à cette sollicitation

Dans l'éventualité qu'il y a des offres ayant le même prix évalué le plus bas par article ou articles, la méthode de sélection sera basée sur la différence dans les délais de livraison de composant (s) fourni par les soumissionnaires différents sera la recommandation pour l'attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des besoins**

Les travaux sont décrits dans l'Annexe « A », Détails de l'article.

#### **6.2.1 Changements techniques, substituts et produits alternatifs**

Tout changement technique, produit équivalent ou alternatif proposé par l'entrepreneur sera évalué pour approbation par le représentant technique. Tout produit équivalent ou alternatif doit être équivalent dans la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement. Des produits équivalents ou alternatifs qui sont proposés comme équivalents ne seront pris en considération que s'ils ont été acceptés par le représentant technique. Une modification au contrat ou un formulaire de Modification/Écart par rapport au modèle sera émis.

Dans l'éventualité où le représentant technique n'accepte pas le produit équivalent ou alternatif, et où l'entrepreneur est dans l'impossibilité de se conformer aux exigences techniques, le Canada pourra mettre fin au contrat par défaut, tel que prévu aux conditions générales du contrat.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

**2010A** (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante sous réserve des révisions suivantes :

- a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale – Forces canadiennes et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale – Forces canadiennes a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

L'entrepreneur doit effectuer la livraison tel qu'indiqué dans la section intitulée « Détails de l'article ».

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: John Piers  
Titre: Directeur obtention aérospatiale (DOA) 8-2  
Organisation : Ministère de la Défense nationale (MDN)  
Direction: Directeur obtention aérospatiale (DOA)  
Adresse: 101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON, K1A 0K2  
Téléphone: (819) 939-4271  
Télécopieur: (819) 939-4448  
Courriel: [John.Piers@forces.gc.ca](mailto:John.Piers@forces.gc.ca) .

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable Technique

Le responsable technique pour le contrat sera identifié à l'attribution du contrat:

Nom: (sera inséré par l'autorité contractante)  
Titre: \_\_\_\_\_  
Organisation : Ministère de la défense nationale  
Direction: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur: \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

#### Renseignements généraux

Nom: (sera inséré par l'autorité contractante)  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison

Nom: (sera inséré par l'autorité contractante)  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'Annexe « A », Détails de l'article, selon un montant total de (sera inséré par l'autorité contractante)\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement multiples – H1001C (2008-05-12)

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

*Clause de guide CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

*Clause de guide CCUA C2000C* (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

*Clause de guide CCUA C2605C* (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement:

Ministère de la défense nationale  
25 CF Supply Depot  
P.O. BOX 4000, STN "K"  
Montreal, QC  
H1N 3R9  
CANADA  
ATTN: Invoice Section  
W1941

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique à l'autorité contractante et l'autorité pour les achats, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générale – biens (complexité moyenne) 2010A (2016-04-04);
- (c) l'Annexe « A », Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du (*sera inséré par l'autorité contractante*), tel que modifié (*sera inséré par l'autorité contractante*).

### **6.11 Contrat de défense**

*Clause de guide CCUA A9006C (2012-07-16) contrat de défense*

### **6.12 Préparation pour la livraison**

#### **6.12.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles à raison de 1 unité par paquet.

#### **6.12.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés**

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

FAB destination : 25 CFSD Receipts section 6363 Notre Dame Street, Montréal, QC, Canada H1N 3V9 ; incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables

#### **6.12.3 Rendez-vous de livraison**

L'entrepreneur est exigé de prendre des arrangements pour des rendez-vous pour la livraison en contactant la Section Dépôt Trafic. Le ministère de la Défense nationale se réserve le droit de refuser des livraisons sans arrangements antérieur. Les rendez-vous de livraison peuvent être arrangés par téléphone ou par télécopieur :

25 CFSD Montréal, Québec

Tél. : (514) 252-2777 poste 2363  
Télécopieur : (514) 252-2568

### 6.13 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale en conformité avec les détails de l'Annexe A – Détails de l'article.

#### 6.13.1 Livraison accélérée

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût additionnel à Sa Majesté.

### 6.14 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir, pour chaque unité, la documentation sur la navigabilité ci-après en l'insérant dans l'emballage interne ou en la joignant aux biens fournis :

- a) Certificat de conformité tel qu'indiqué à la section 3 des instructions pour la préparation des soumissions, paragraphe 3.2.1 ; Pièces de rechange d'avion militaire - condition et attestation des articles finaux à livrer.
- b) Bordereaux

### 6.15 Clauses de guide CCUA

A9131C	Programme des marchandises contrôlées - contrat	2014-11-27
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada	2014-11-27
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis	2010-01-11
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) <b>Articles 001, 002, 003, 004, 005, 006, 007, 008, 009, 010, 011, 012, 013, 014, 015, 020, 021, 022</b>	2010-08-16
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) <b>Article 016</b>	2010-08-16
D5604C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis	2010-01-11
D5606C	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

## 6.16 Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au  
*Quartier général de la Défense nationale*  
*Édifice Mgén George R. Pearkes*  
*101, promenade Colonel By*  
*Ottawa (ON) K1A 0K2*  
À l'attention de : sera inséré par l'autorité contractante
- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au :  
*DAQ/Administration des contrats*  
*Quartier général de la Défense nationale*  
*Édifice Mgén George R. Pearkes*  
*101, promenade Colonel By*  
*Ottawa (ON) K1A 0K2*

**ANNEXE "A"**  
**Détails de l'article**

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
001	<p>Coffret, Instrument optique</p> <p>NSN:1240-01-5687650 Numéro de pièce: 272357-10 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du <b>du FOE</b> ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	30				2017/01/31	
002	<p>Coffret, Instrument optique</p> <p>NSN:1240-01-5825978 Numéro de pièce: 272357-15 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de</p>	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	30				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )								
003	Coffret, Instrument optique  NSN:1240-01-5825984 Numéro de pièce: 272357-16 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	10				2017/01/31	
004	Coffret, Instrument optique  NSN:1240-01-5825990 Numéro de pièce.: 272357-17 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	10				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )								
005	Arbre à épaulement  NSN: 3040-01-4426410 Numéro de pièce: 5009563 COF/CAGE : FAB60 ou 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	30				2017/01/31	
006	Pompe à vide, Alternative  NSN: 4310-01-4522366 Numéro de pièce: 268560 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	10				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
007	<p>Cle dynamométrique</p> <p>NSN: 5120-01-4962334 Numéro de pièce.: 271789 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du fabricant: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	10				2017/01/31	
008	<p>Cle à fourche</p> <p>NSN: 5120-21-2578085 Numéro de pièce: 269868 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du fabricant: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	8				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
009	Support intermédiaire de montage  NSN: 5340-01-4398992 Numéro de pièce.: 268471-1 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	75				2017/01/31	
010	Plaque de glissement supérieur  NSN: 5855-01-3301214 Numéro de pièce: 5002534 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
011	<p>Plaque de glissement inférieur</p> <p>NSN: 5855-01-3301215 Numéro de pièce: 5002535 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité <b>du FOE</b> ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	
012	<p>Boitier, deuxième contact</p> <p>NSN: 5855-01-3636011 Numéro de pièce: 5003574 COF/CAGE : 54490</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
013	<p>Boitier de contact</p> <p>NSN: 5855-01-3636012 Numéro de pièce: 5002597 COF/CAGE : 54490</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	25				2017/01/31	
014	<p>Tige de réglage vertical</p> <p>NSN: 8415-01-2582946 Numéro de pièce: 5002589 COF/CAGE : 06650</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	30				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
015	<p>Tablette, réglage, instrument d'optique</p> <p>NSN: 5855-01-3816036 Numéro de pièce: 5009555 COF/CAGE: 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	30				2017/01/31	
016	<p>Compartiment de batterie, appareil de vis</p> <p>NSN: 5855-01-4401765 Numéro de pièce: BA-2003-100 COF/CAGE : 58078 Ou Numéro de pièce: 268465 COF/CAGE : 13567</p> <p>ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC Q</p> <p>Emballage: D-L-M-008-036/SF-000</p> <p>OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____</p>	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )								
017	Bouchon objectif  NSN: 5855-01-5258710 Numéro de pièce: 270155-1 COF/CAGE : 13567  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	100				2017/01/31	
018	Bloc vertical  NSN: 5855-01-5826149 Numéro de pièce: 268800-1 COF/CAGE : 13567  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	30				2017/01/31	
019	Support vertical  NSN: 5855-01-5826154 Numéro de pièce: 264806-1	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	COFD/CAGE : 13567  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )								
020	Coffre, batteries assemblees  NSN: 6160-01-4478948 Numéro de pièce: A3260911 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	50				2017/01/31	
021	Adhésif NSN: 8040-01-4874830 Numéro de pièce: 3526 COF/CAGE : 05972  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	15				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )								
022	Boitier, intensificateur d'image, Vision  NSN: 5855-01-4426412 Numéro de pièce: 264354-1 COF/CAGE : 13567  ISO 9001:2008 Assurance de la qualité: QAC C  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	100				2017/01/31	
023	Faisceau de conducteurs  NSN: 6150-01-5933325 Numéro de pièce: 268464-1 COF/CAGE : 13567  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT	25 CFSD Montreal,QC	CHAQUE	20				2017/01/31	

Article	Description	Adresse de la destination	Unité de distribution	Quantité	PRIX UNITAIRE FERME FAM: Service de livraison payé (SLP), Coûts de transport compris, Taxes applicables en sus		PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Livraison demandée	Livraison Offerte
					Destination FOB	Usine FOB			
	Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )								
024	Harnais, lunette de vision de nuit  NSN: 5855-01-5770658 Numéro de pièce: 268494 COF/CAGE : 13567  Emballage: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	20				2017/01/31	
025	Cordon  NSN: 5855-01-1494106 Numéro de pièce: 5002601 COF/CAGE : 13567  Packaging: D-L-M-008-036/SF-000  OU EQUIVALENT Numéro de pièce: _____ Nom du manufacturier: _____ Cert. de conformité du Manufacturier ( O ou N )	25 CFSD Montreal, QC	CHAQUE	300				2017/01/31	